

Recommandation 3. Négocier avec les États-Unis un accord bilatéral sur l'accès en matière de S-T

Le Canada pourrait chercher à négocier des droits d'accès explicites et améliorés aux programmes de R-D appuyés par l'État, comme l'ATP, dans le cadre d'un accord bilatéral distinct entre les deux pays sur l'accès à la S-T. De plus, le gouvernement du Canada devrait chercher à faire éliminer ou réduire les exigences de fabrication aux États-Unis pour les projets CRADA (accords de coopération en recherche et développement). Entre-temps, il faut débloquer des ressources pour constituer une clientèle dans les milieux de la R-D et le secteur privé, aux États-Unis et en Europe, en vue de garantir un accès plus libre à nos principales sources de technologie de pointe.

Recommandation 4. Transparence et limite quantitative des incitatifs à la localisation des investissements

Les questions sur la transparence des subventions à l'investissement proposées par les gouvernements nationaux et infranationaux continuent de faire problème. Que faut-il encadrer? Les mesures dont on peut prévoir qu'elles nuiront au commerce ou les effets eux-mêmes (intervention avant ou après le fait). Je pencherai pour l'intervention avant le fait, avec une divulgation rapide et complète, particulièrement pour les subventions qui pourraient avoir un effet de distorsion sur les industries qui consentent de lourds investissements en R-D et influencent donc le comportement en matière d'investissement. Le Canada pourrait aussi tenter d'obtenir un plafonnement des dépenses en subvention de localisation en Amérique du Nord et de façon plus générale. Dans les faits, il est peu probable que les États-Unis s'engagent dans cette voie à moins que d'autres acteurs mondiaux n'en fassent autant (autrement dit, un désarmement nord-américain unilatéral dans le recours aux subventions de localisation est peu probable). Le Canada ne devrait pas non plus s'imposer des obligations légales à cet égard qui soient plus exigeantes que celles de ses partenaires commerciaux. Pour toutes ces considérations, il vaut mieux travailler sur cette question de subventions dans les actuelles négociations sous l'égide de l'OCDE afin de conclure un accord multilatéral sur les investissements (AMI), et, éventuellement, dans le cadre de l'OMC.

Recommandation 5. Possibilité de limites quantitatives des subventions à la R-D

Une possibilité à moyen terme pourrait également être d'obtenir une limitation quantitative du total des dépenses nationales en subventions directes à la R-D. Quant à la restriction des subventions visant à promouvoir des secteurs de technologie de pointe, c'est une question qu'il faudra aborder dans des négociations ultérieures, et il faudra définir plus clairement la R-D préconcurrentielle et la R-D concurrentielle, et